

# Agreste Limousin

numéro 86 - janvier 2013



## Pays d'Ouest Limousin : un territoire propice aux circuits courts

**8% des exploitations du Pays d'Ouest Limousin pratiquent la vente en circuit court contre 10% au niveau régional.**

**Parmi eux, les maraîchers sont nombreux : ils représentent plus d'un quart des exploitations en circuit court. Éleveurs et apiculteurs arrivent en deuxième et troisième rangs.**

**Près de la moitié des producteurs en circuit court ont plus de 55 ans : la question de la transmission des exploitations est donc particulièrement sensible.**

**Les circuits courts constituent une part importante du chiffre d'affaires total des exploitations concernées, sauf en élevage.**

**Le territoire bénéficie d'un intéressant bassin de clientèle grâce à la présence de villes importantes et la proximité de l'agglomération de Limoges. Cela ouvre des perspectives de développement des circuits courts.**

Le Pays d'Ouest Limousin, situé au sud-ouest de la Haute-Vienne, est au carrefour de trois régions. C'est un territoire dynamique grâce à la présence de pôles structurants et la proximité de l'agglomération de Limoges. Le Pays regroupe au total 45 communes dont 27 sont intégrées au Parc Naturel Régional Périgord-Limousin. Il s'agit d'un espace assez densément peuplé avec 52 habitants au km<sup>2</sup>, densité supérieure à la moyenne régionale. Les communes les plus importantes du Pays sont Saint-Junien, Aix-sur-Vienne et Rochechouart. Elles regroupent à elles trois plus d'un tiers de la population du territoire. On constate une augmentation de la population, qui démontre l'attractivité de cet espace.

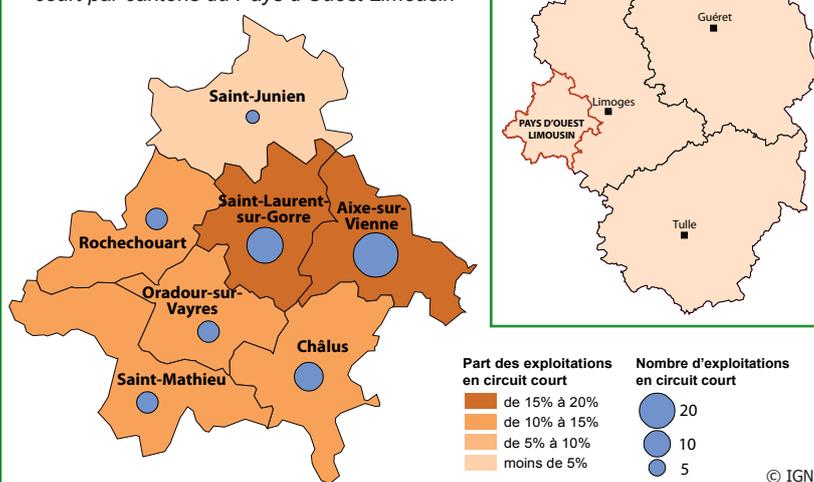
Selon le recensement agricole de 2010, on dénombre au total 1031 exploitations agricoles sur le territoire. La majorité d'entre elles sont orientées bovins viande, auxquelles s'ajoute un nombre important d'exploitations laitières. L'élevage ovin et caprin est également bien présent sur le territoire. Parmi celles-ci, 86 commercialisent tout ou partie de leur production en circuit court soit une proportion de 8,3%. Cette part est inférieure au niveau régional où 10% des exploitations pratiquent la vente en circuit court.

### De nombreux maraîchers

Au niveau régional, les exploitations commercialisant en circuit court sont majoritairement des élevages. Le Pays d'Ouest Li-

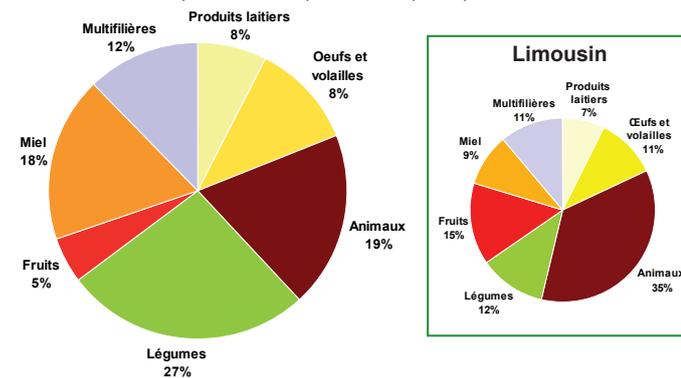
### Une répartition inégale des exploitations en circuit court

Nombre et proportion d'exploitations en circuit court par cantons du Pays d'Ouest Limousin



## Avant tout des maraîchers

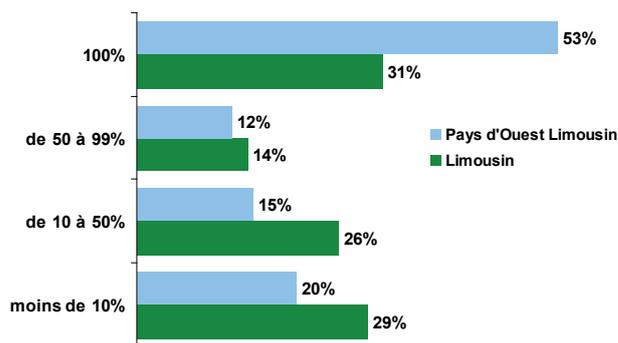
Répartition des exploitations en circuit court du Pays d'Ouest Limousin par filière de production principale



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

## Plus de la moitié des producteurs vendent toute leur production en circuit court

Part du chiffre d'affaires réalisé en circuit court sur les exploitations du Pays d'Ouest Limousin et de la Région



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

limousin se démarque dans le sens où les maraîchers représentent la plus grande part des exploitations en circuit court du territoire (26%). Ils sont principalement situés sur les cantons d'Aixe-sur-Vienne et Saint-Laurent-sur-Gorre. Le territoire fait figure d'exception mais aussi d'exemple car on estime qu'au niveau régional le nombre de maraîchers est insuffisant pour répondre à la demande notamment présente en zone urbaine.

Après les maraîchers, ce sont les éleveurs qui sont les plus représentés avec 19% des exploitations. Leur part est largement inférieure à ce qui est observé au niveau régional. Pour ces derniers les circuits courts sont un mode de vente secondaire. La plupart vendent seulement quelques animaux à des bouchers ou par leurs propres moyens, sous forme de caissettes par exemple. La fermeture récente de l'abattoir de Saint-Yrieix-la-Perche, utilisé par une partie des éleveurs du territoire, pourrait engendrer des contraintes supplémentaires pour la commercialisation de la viande en circuit court. Les abattoirs les plus proches sont Limoges, Thiviers (24) et Confolens (16).

En troisième place, on trouve les apiculteurs qui représentent 18% des exploitations en circuit court.

Enfin, d'autres produits sont vendus grâce à cette démarche comme des fromages, des volailles ou encore des fruits. Les producteurs de fruits sont principalement des pomiculteurs qui vendent une petite partie de leur production en vente directe.

Seulement 9% des exploitations en circuit court du Pays d'Ouest Limousin sont en agriculture biologique contre 15% en Limousin.

## Peu de jeunes agriculteurs en circuit court

Les chefs d'exploitations commercialisant en circuit court sur le Pays d'Ouest Limousin ont une moyenne d'âge de 53 ans contre 47 ans en Limousin. Seulement 8% ont moins de 40 ans, contre un quart au niveau régional. Près de la moitié des producteurs ont plus de 55 ans ce qui pose, à court terme, le problème de la transmission des exploitations.

Huit producteurs sur dix sont issus du milieu agricole. Toutefois cette proportion est variable selon les filières de production. Ainsi, près de 90% des éleveurs ont des parents ou grands-parents agriculteurs contre seulement la moitié des producteurs de fruits.

Concernant la taille économique des exploitations en circuit court, plus de la moitié sont de taille moyenne ou grande et 46% sont petites voire très petites.

## La commercialisation en circuit court pratiquée de longue date

La commercialisation en circuit court est pratiquée depuis de nombreuses années par les producteurs du territoire. L'année médiane de lancement de l'activité circuit court par les producteurs du Pays est 1997, alors qu'en Limousin c'est 2002. C'est l'un des territoires où cette activité est pratiquée depuis le plus longtemps. Pour 41%

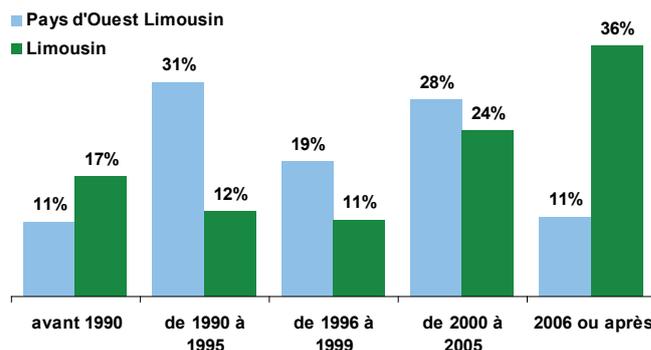
des exploitations concernées, la commercialisation en circuit court est venue en complément des modes de vente conventionnels afin de diversifier l'activité et les sources de revenu.

## Un mode de vente unique pour plus de la moitié des exploitations

La vente en circuit court est importante pour les exploitations concernées et contribue grandement à la constitution de leur chiffre d'affaires. En moyenne, 68% du chiffre d'affaires est réalisé par la vente en circuit court contre une part moyenne régionale de 51%. Il est à noter que 53% des exploitations concernées vendent la totalité de leur production par ce mode de commercialisation contre 31% au niveau régional. Ce sont les volaillers, les producteurs de produits laitiers et les maraîchers qui vendent la plus grande partie de leur production en circuit court. Pour les éleveurs et les arboriculteurs il s'agit d'un mode de commercialisation secondaire, cette part est donc plus modeste.

## Une activité débutée précocément sur les exploitations

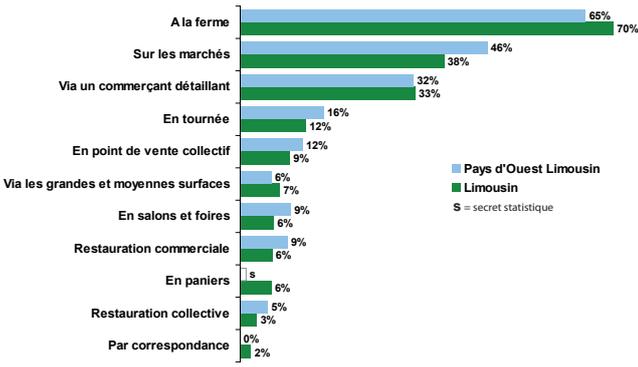
Répartition des exploitations selon l'année de lancement de l'activité circuit court sur l'exploitation



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

## Les producteurs très présents sur les marchés

Proportion d'exploitations en circuit court selon leur(s) mode(s) de commercialisation (trois cités au maximum)



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

### La vente sur les marchés prisée par les producteurs

Ce qui caractérise le Pays est la part importante de producteurs présents sur les marchés (46%). Cela résulte en partie du nombre important de maraîchers pour lesquels ce mode de vente est prédominant. Les marchés où se rendent les producteurs sont pour majeure partie situés sur l'agglomération de Limoges. De plus, durant la période estivale, une dizaine de Marchés de Producteurs de Pays sont organisés sur le territoire ce qui permet de mettre en valeur les produits locaux.

La vente à la ferme reste le mode de vente le plus utilisé. Pratiquée sur les deux tiers des exploitations en circuit court du territoire, elle permet de vendre tous types de produits.

En troisième place, la vente via les commerçants détaillants concerne en premier lieu les éleveurs vendant des animaux à des bouchers locaux. Toutefois, d'autres produits peuvent être vendus par ce biais, notamment par l'intermédiaire des commerces de proximité qui s'approvisionnent auprès des producteurs locaux et peuvent ainsi devenir des acteurs majeurs de la vente en circuit court.

Enfin, d'autres modes de vente permettent de vendre les produits, mais ils sont utilisés de manière ponctuelle pour écouler de faibles quantités. La vente en paniers est très peu pratiquée malgré le nombre élevé de maraîchers sur le territoire.

### Les produits vendus à proximité

Grâce à un réseau dense de bourgs structurants, les producteurs vendent leurs produits dans des communes du territoire ou proches. La distance moyenne à laquelle sont vendus les produits est deux fois moins impor-

tante qu'au niveau régional. Les quatre principaux lieux de vente sont Limoges, Saint-Junien, Châlus et Aix-sur-Vienne. Certains lieux de vente sont extérieurs à la région dont la plupart se situent en Dordogne, département frontalier.

Globalement le niveau de saturation des lieux de vente est faible mais tout de même un peu supérieur à la moyenne. Selon les producteurs, 53% des lieux de vente sont considérés comme non saturés ce qui démontre un potentiel de développement bien réel. Les modes de vente où la concurrence se fait le plus ressentir sont la vente en tournées et sur les marchés.

### Un intérêt économique convaincant pour les producteurs

Les motivations qui ont conduit les producteurs à se lancer dans la commercialisation en circuit court sont de plusieurs natures. Un des principaux facteurs déclencheur de cette démarche est l'intérêt économique que procurent ces modes de vente. En effet, en limitant le nombre d'intermédiaires, les producteurs peuvent capter une meilleure valeur ajoutée sur leurs produits. Ce qui est également motivant dans cette démarche

est l'indépendance dont ils peuvent bénéficier au niveau de la production et de la commercialisation.

L'intérêt économique n'est pas la seule motivation. La recherche d'une meilleure qualité de vie est la motivation personnelle la plus citée. Sur le plan sociétal, ils évoquent la sensibilité à la démarche environnementale et le souhait de sauvegarder et valoriser les produits du terroir.

### Une satisfaction du revenu variable selon les produits vendus

Parmi les producteurs commercialisant en circuit court, 53% se déclarent satisfaits du revenu tiré de cette activité. Cette part, bien qu'encourageante, est inférieure à la moyenne régionale où 60% se déclarent satisfaits. Les plus satisfaits sont les producteurs de produits laitiers, les volaillers et les apiculteurs. A l'inverse, seulement 10% des éleveurs s'estiment satisfaits du revenu tiré de cette activité.

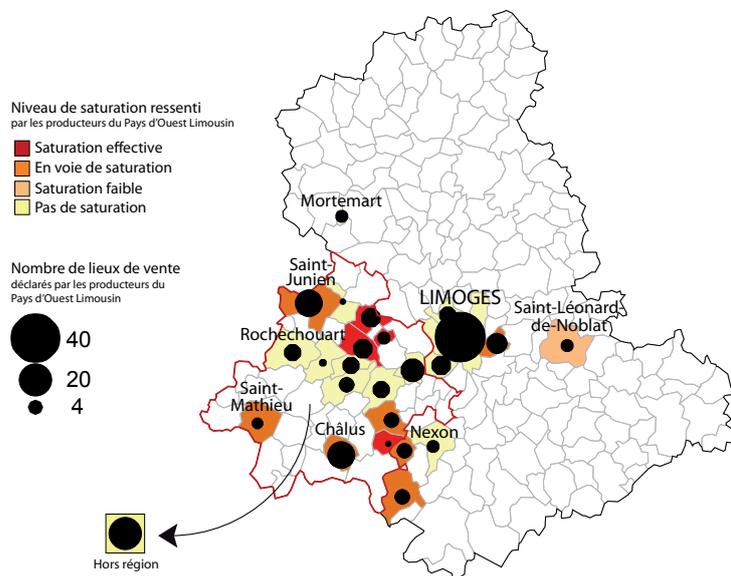
Selon les producteurs, les conditions essentielles pour réussir en circuit court sont de proposer des produits de qualité et qu'il y ait un bassin de clientèle suffisant. Le territoire se révèle donc propice à la réussite de ce type de projets.

### Une activité parfois contrainte

Les producteurs ont été interrogés sur les contraintes pouvant freiner le dynamisme de l'activité circuit court. Contrairement à la majorité des producteurs de la région, le manque de clientèle n'est pas ressenti comme

## Un bassin de clientèle proche des exploitations

Nombre de lieux de vente déclarés par les producteurs du Pays d'Ouest Limousin et niveau de saturation ressenti par commune de Haute-Vienne (hormis vente à la ferme)



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

une contrainte majeure dans le Pays. Le premier frein cité est le manque d'information, de connaissances et de compétences. Ce frein est jugé important car l'activité circuit court nécessite des compétences bien particulières et, par conséquent, un bon accompagnement des producteurs pour optimiser la réussite de leur démarche.

La seconde contrainte mise en avant est la difficulté de maîtrise de la rentabilité. En effet, la commercialisation en circuit court ne garantit pas toujours les volumes vendus.

Enfin, cette activité est contraignante dans le sens où les étapes de transformation et de commercialisation

induisent une charge de travail supplémentaire sur les exploitations.

### Les producteurs font preuve d'une ambition modérée

Les producteurs du Pays d'Ouest Limousin bénéficient de bassins de clientèle importants à proximité de leurs sièges d'exploitation. Cela leur confère un avantage non négligeable par rapport à beaucoup d'exploitations en circuit court de la région.

En lien avec leur âge plus avancé, les producteurs du territoire font preuve d'ambition plutôt modérée. Ainsi, 28% veulent augmenter les volumes vendus en circuit court dans les cinq prochaines années contre près de

40% en Limousin. De plus, un quart des exploitants souhaitent élargir la gamme de produits vendus en circuit court. Enfin, seulement 17% veulent réduire voire arrêter cette activité à cause du départ en retraite et de la charge de travail parfois importante qu'elle occasionne.

L'enjeu principal du territoire sera, à court terme, d'assurer la transmission des exploitations en circuit court afin de pérenniser ces démarches. Avec l'installation éventuelle de jeunes producteurs, des modes de vente novateurs pourraient être envisagés afin de toucher une nouvelle clientèle et donner un nouvel élan à la valorisation des produits locaux. ■

## Chiffres clés

Nombre et proportion d'exploitations en circuit court par cantons (hormis communes extérieures au Pays d'Ouest Limousin)

	Nombre total d'exploitations	Nombre d'exploitations en circuit court	Part des exploitations en circuit court
Aixe-sur-Vienne	162	26	16%
Châlus	153	12	8%
Oradour-sur-Vayres	106	7	7%
Rochechouart	141	8	6%
Saint-Junien	198	3	2%
Saint-Laurent-sur-Gorre	140	22	16%
Saint-Mathieu	131	8	6%
<b>Pays d'Ouest Limousin</b>	<b>1031</b>	<b>86</b>	<b>8%</b>

Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Niveau de saturation ressenti par modes de vente (hormis vente à la ferme)

	Non saturé	En voie de saturation	Saturé
Commerçants détaillants	78%	5%	17%
En tournée	15%	48%	37%
Grandes et moyennes surfaces	28%	72%	0%
Marchés	47%	27%	26%
Paniers	0%	100%	0%
Points de vente collectifs	62%	38%	0%
Restauration collective	78%	0%	22%
Restauration commerciale	81%	19%	0%
Salons et foires	77%	23%	0%
<b>Total</b>	<b>53%</b>	<b>27%</b>	<b>20%</b>

Proportion d'exploitations du Pays selon les contraintes et les freins à la réussite des démarches en circuit court (hormis les sans opinion)

	Important	Pas important
Défaut d'information/ de connaissances / de compétences	74%	21%
Charge de travail supplémentaire	57%	42%
Difficulté de conciliation vie familiale/vie professionnelle	29%	68%
Jugement des pairs	6%	85%
Réglementation sanitaire et commerciale trop lourde	56%	42%
Absence de référentiels technico-économiques sur les produits	21%	73%
Difficulté d'accès à des financements publics ou privés	20%	69%
Faiblesse logistique (ex : manque d'abattoirs, etc.)	17%	59%
Manque d'implication et/ou de soutien des acteurs locaux	34%	50%
Rentabilité non maîtrisée	67%	31%
Concurrence avec les autres acteurs du commerce local	38%	57%
Manque de clientèle à proximité du siège de l'exploitation	43%	55%
Manque de clientèle à proximité des lieux de vente	50%	46%
Déplacements pour livraison trop importants	15%	70%

Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

## Définitions

**Circuit court** : mode de commercialisation ne comprenant aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur (vente directe), ou un seul intermédiaire (vente indirecte). L'information est collectée auprès des exploitants, et non auprès des distributeurs.

**Production brute standard (PBS)** : elle décrit un potentiel de production des exploitations, calculée à partir des surfaces agricoles et des cheptels. La PBS circuit court a été calculée en fonction de la part du chiffre d'affaires circuit court des exploitations.

**Exploitations petites, moyennes ou grandes** : lorsque la PBS dépasse 25 000 euros annuels, l'exploitation est dite moyenne ou grande. Dans le cas contraire on distingue les petites et les très petites. Les petites structures sont dirigées par un chef d'exploitation de moins de 60 ans, emploient l'équivalent de plus d'une personne à mi-temps durant l'année et dégagent une PBS annuelle de plus de 10 000 euros. Enfin, les très petites sont plus souvent dirigées par des retraités ou des pluri-actifs, elles dégagent une PBS annuelle de moins de 10 000 euros.

**Filière principale** : une filière principale de production a été attribuée en fonction de la part que représente chacun des produits dans le chiffre d'affaires total de l'exploitation. Sept filières principales ont été définies : produits laitiers, œufs et volailles, autres produits animaux (viande bovine, ovine, porcine, lapine, caprine, équine, etc.), légumes, fruits, miel et multifilières.

## Pour en savoir plus...

[www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr)  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin  
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
 Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex  
 Tél. : 05 55 12 92 30  
 courriel : [srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr)  
 site internet : [www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr)

Directrice : Anne-Marie Boulengier  
 Directeur de la publication : Christophe Leysse  
 Rédactrice en chef : Catherine Lavaud  
 Rédacteur : Damien Lafarge  
 Impression : SSP Toulouse  
 Dépôt légal : à parution  
 ISSN : 1622-066  
 Prix : 2,50 €  
 ©AGRESTE 2013